

Communiqué

Création par 17 communes d'une association intercommunale pour la gestion des eaux du bassin versant de la STEP de Vidy

Les communes du bassin versant de la STEP de Vidy ont approuvé la création d'une Association intercommunale de gestion des eaux urbaines du bassin versant de la STEP de Vidy (AGEV), ainsi que ses statuts. Cette nouvelle structure permettra de renforcer la gouvernance des infrastructures intercommunales d'évacuation des eaux usées pour assurer une gestion efficiente et durable à l'échelle régionale.

La station d'épuration des eaux usées (STEP) de Vidy traite les eaux d'un bassin de population de plus de 260'000 habitantes et habitants, répartis sur 17 communes. À ce jour, le réseau d'évacuation des eaux menant à la STEP est géré par 60 conventions, entente intercommunale et collaborations informelles.

Cette structure complexe rendait difficile une coordination optimale des investissements, de l'exploitation et des mesures de protection de l'environnement à l'échelle régionale.

Face à ces enjeux, les Municipalités des communes membres de la Commission intercommunale de la STEP de Vidy (CISTEP) ont engagé un processus commun visant à simplifier la gouvernance, à améliorer la planification et à assurer un financement durable des équipements intercommunaux. Ce travail, mené sur plusieurs années, avec l'appui d'une direction de projet et d'un mandataire, a nécessité 15 réunions des 17 conseillères et conseillers municipaux en charge de l'évacuation des eaux. Des préavis ont été validés à l'unanimité des législatifs des 17 communes concernées et aboutit à la création, le 1^{er} janvier 2027, d'une nouvelle association de communes au sens des articles 112 et suivants de la Loi sur les communes vaudoises (LC).

L'AGEV aura pour mission d'assurer l'exploitation, l'entretien, le renouvellement et la construction des installations intercommunales d'évacuation des eaux usées acheminant les eaux vers la STEP de Vidy.

Le périmètre concerné comprend environ 82 kilomètres de collecteurs intercommunaux, ainsi que des ouvrages spéciaux tels que stations de pompage, stations de relevage, déversoirs d'orage et bassins de rétention. Ces équipements, qui représentent environ 10 % du linéaire total des réseaux d'évacuation, seront transférés gratuitement à l'Association, sans reprise des fortunes ou dettes existantes. Les communes restent propriétaires et en charge des réseaux communaux d'évacuation.

Le modèle de financement retenu distingue les coûts d'exploitation, répartis selon une clé mutualisée basée sur les volumes d'eau acheminés à la STEP, et les coûts d'investissement, répartis selon une clé dite « causale », fondée sur l'utilisation effective des installations par les communes concernées. Le plafond d'endettement de l'Association est fixé à 80 millions de francs, et celle-ci sera autofinancée par les taxes communales affectées.

Le personnel de l'Association sera administrativement rattaché au Service de l'eau de la Ville de Lausanne.

Par ce projet, les communes concernées entendent contribuer à une gestion cohérente, durable et efficiente des infrastructures d'assainissement du bassin versant de la STEP de Vidy, tout en améliorant la protection des milieux aquatiques.

Les communes membres de la CISTEP sont représentées par les conseillères et conseillers municipaux suivants :

- Bussigny, Mme Catherine Calantzis Robert
- Chavannes-près-Renens, M. Jean Ceppi
- Cheseaux-sur-Lausanne, M. Thierry Auberson
- Crissier, Mme Nathalie Jatou
- Écublens, Mme Danièle Petoud
- Épalinges, M. Roland Perrin
- Jouxten-Mézery, M. Bernard Freemantle
- Lausanne, M. Pierre-Antoine Hildbrand
- Le Mont-sur-Lausanne, Mme Nadège Longchamp
- Morrens, M. Frédéric Staehli
- Prilly, Mme Rebecca Joly
- Pully, M. Marc Zolliker
- Renens, Mme Tinetta Maystre
- Romanel-sur-Lausanne, M. Blaise Jaunin
- Saint-Sulpice, Mme Corinne Willi
- Villars-Sainte-Croix, M. Nicola Cassetta
- Bousens, M. Marco Baraldini (commune invitée)

La Direction de projet était composée de :

- CISTEP : Mme Petoud, Présidente ; Sébastien Apothéloz et Dominique Zürcher, Service de l'eau de Lausanne
- Direction Générale de l'Environnement (DGE) : Mme Florence Dapples et M. Emmanuel Poget
- Mandataire : Integralia SA, M. Olivier Chaix

Pour tout renseignement complémentaire :

- **Danièle Petoud, Présidente de la CISTEP, 078 807 51 21**
- **Pierre-Antoine Hildbrand, Conseiller municipal, directeur de la sécurité et de l'économie, 079 964 27 39**

Lausanne, le 17 juin 2026